



Monsieur Jean Castex  
Premier Ministre  
Hôtel Matignon  
57 rue de Varenne  
75007 Paris

Paris, le 17 décembre 2021

*Nos réfs : MB/PS*

MARTINE BERTHET

SENATRICE DE LA  
SAVOIE

*Membre de la  
Commission des  
Affaires Economiques*

*Vice-Présidente de la  
délégation sénatoriale  
aux entreprises*

CONSEILLERE  
DEPARTEMENTALE DE  
LA SAVOIE

*Canton Albertville I*

*Présidente de la 5<sup>ème</sup>  
Commission*

Monsieur le Premier Ministre,

Je me permets de solliciter votre attention concernant l'indemnisation des communes de stations de montagne à la suite de la fermeture des remontées mécaniques durant la saison d'hiver 2020/2021.

En effet, dans mon département de la Savoie, les pertes économiques et financières subies par nos communes sont très importantes. Si des mesures ont été prises pour compenser les pertes financières des professionnels de la montagne, notamment des exploitants de remontées mécaniques et des hébergeurs, ce dont tous nous nous félicitons, seules les taxes de séjour et des remontées mécaniques, ont été prises en compte pour les communes de montagne. Or, la baisse importante d'activité a provoqué des pertes de recettes plus que conséquentes, en moyenne de -70% mais pouvant atteindre -90%, selon les stations. Aujourd'hui, certaines de ces communes sont en grandes difficultés financières avec de graves problèmes de trésorerie.

Par ailleurs, la déception de nos Maires est grande quant aux récents décrets que vous avez pris, qui sont bien en deçà des attentes. Le décret n°2021-1514 du 22 novembre dernier concernant l'acompte de fiscalité pour 2021 prévoit, par exemple, le versement d'un montant équivalent à 30 % de la dotation 2020. Malheureusement, cela n'améliorera que de façon infime la situation financière de nos communes, les pertes engendrées en 2021 étant nettement supérieures à celles de 2020. Dans certains cas, le mode de calcul de la compensation prévu par l'article 21 de la loi de finances rectificative n°2020-935 du 30 juillet 2020 modifié par l'article 74 de la loi de finances n°2020-1721 du 29 décembre 2020 est très défavorable à la commune : par exemple, sur 5 millions d'euros de pertes constatées, seuls 516 000 euros seraient reversés à la fin de l'**année 2022**, soit 10% de la somme attendue. La situation n'est pas tenable.



Il y a tout juste un an, le 27 janvier, j'interpellais en séance Mme la Ministre Jacqueline Gourault sur le sujet. La réponse apportée se fondait sur une moyenne nationale des besoins des communes, ne tenant absolument pas compte des spécificités des nôtres. Aussi, je souhaite savoir quelles mesures d'indemnisation adaptées à nos communes de stations de montagne le Gouvernement compte à présent prendre.

Certaine de votre écoute, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes respectueuses salutations.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Martine Berthet